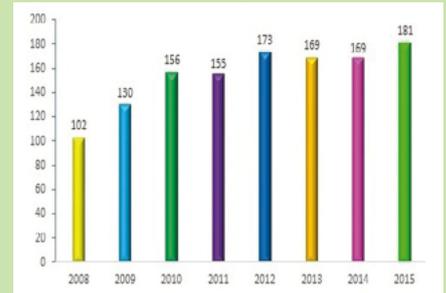


Les chiens de protection des troupeaux

Généralités

Les chiens de protection (CPT) sont utilisés depuis des millénaires pour protéger les animaux de rente des grands prédateurs (loups, lynx, ours). Plus de 50 races sont connues au monde. L'introduction de CPT en Suisse s'est faite, depuis 1999, principalement avec deux races :

- le Berger de la Maremme et des Abruzzes
- le Montagne des Pyrénées (Patou).



Nombre de CPT en activité sur les alpages en Suisse de 2008 à 2015



Maremma des Abruzzes



Montagne des Pyrénées



Les CPT sont toute l'année avec leur troupeau, de jour comme de nuit, par beau ou par mauvais temps, et été comme hiver. Les chiens et le troupeau doivent être contrôlés régulièrement.

Elevage et formation

Les CPT naissent et grandissent au milieu du troupeau. Ils nouent ainsi un lien étroit avec les animaux qu'ils doivent protéger. Les CPT utilisés en Suisse proviennent de lignées de travail ; l'instinct de protection est inné chez eux. Les éleveurs / formateurs doivent socialiser les CPT avec l'être humain et l'environnement en général afin qu'ils aient un caractère équilibré.



Détention et utilisation

Si un détenteur d'animaux de rente veut acquérir un CPT pour protéger son troupeau, il doit d'abord formuler une demande auprès du préposé à la protection des troupeaux de son canton. Si l'utilisation de CPT est possible et s'avère être la meilleure solution, il doit obligatoirement suivre un cours théorique (attestation de compétences pour détenteur de CPT) puis un cours pratique avec ses CPT. Avant la montée à l'alpage, il doit évaluer les risques d'incidents avec les touristes et mettre en place des mesures pour les minimiser. Un guide créé par le service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a été élaboré afin d'aider les exploitants à satisfaire à leur devoir de diligence lors de l'utilisation de CPT.



En Suisse, les CPT sont avant tout utilisés pour protéger des moutons, mais ils gardent aussi des chèvres et parfois des bovins.

Contact : Service chargé de la protection des troupeaux, AGRIDEA, www.protectiondestroupeaux.ch